

Circuit du canal de la Sambre à l'Oise



Trace n° 1557347

Une randonnée proposée par PNR de l'Avesnois

Entre Cambrésis et Avesnois, ce parcours familial emprunte chemin de halage, rues pittoresques et sentiers bocagers.

Durée	1h 50	Difficulté	Facile
Distance	6,28 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	10 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	10 m	Commune	Rejet-de-Beaulieu (59360)
Point haut	153 m	Région	Avesnois
Point bas	134 m		



Description

Parking de l'Église Saint-Martin.

(D/A) Derrière l'église dédiée à Saint-Hubert, patron de la paroisse, prenez à droite en direction de Gourgouche. Traversez le hameau, berceau de l'habitat de la commune. À l'intersection suivante, empruntez à droite le chemin empierré.

(1) Obliquez à droite et poursuivez jusqu'à une route (RD115).

(2) Suivez celle-ci à gauche **avec prudence** sur 650m.

(3) Après la ferme de Malliécourt, quittez la RD115 pour le C10, à gauche vers le Petit Cambrésis. Traversez le hameau et rejoignez la RD946.

(4) Longez la RD946 **avec prudence** sur 100m et avant le pont, empruntez à droite le chemin qui descend au canal.

(5) Passez sous le pont de la RD946, suivant un court instant le chemin de halage, puis effectuez un crochet gauche/droite afin de longer le chemin parallèle au canal, petite digue, pendant 1,7km, le long des bassins d'alimentation. Bien suivre le balisage.

Soyez attentifs aux habitants de ce site : hérons, poules d'eau, martin-pêcheur, et nombreux poissons.

(6) Au niveau des étangs, laissez à droite l'Écluse du Bois de l'Abbaye et franchissez le pont à gauche.

(1) Tournez à droite et au carrefour suivant, prenez à gauche et retrouvez l'église qui sera sur la gauche **(D/A)**.

Points de passages

- D/A Parking de l'Église Saint-Martin.**
| N 50.042672° / E 3.631262° - alt. 144 m - km 0
- 1 Carrefour de la boucle**
| N 50.044306° / E 3.638968° - alt. 140 m - km 0.74
- 2 RD115**
| N 50.039007° / E 3.641475° - alt. 142 m - km 1.42
- 3 C10 à gauche**
| N 50.035821° / E 3.648239° - alt. 148 m - km 2.03
- 4 Jonction RD946**
| N 50.037144° / E 3.661289° - alt. 140 m - km 3.04
- 5 Chemin de halage - Canal de la Sambre à l'Oise**
| N 50.038968° / E 3.662359° - alt. 139 m - km 3.27
- 6 Écluse du Bois de l'Abbaye - Sambre (rivière) - Affluent de la Meuse**
| N 50.046651° / E 3.642312° - alt. 135 m - km 5.16
- D/A Parking de l'Église Saint-Martin**
N 50.042672° / E 3.631262° - alt. 144 m - km 6.28

Informations pratiques

En période de pluie, le port de chaussures étanches est nécessaire, notamment le long du chemin parallèle au canal.

Circuit inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

Pour obtenir des informations, téléchargez l'application Baladavesnois avant de partir

<https://www.parc-naturel-avesnois.fr/blo...>

Une fois installée, celle-ci fonctionne sans connexion.

Suivez le balisage Jaune : croix Jaune = mauvaise direction, flèche à droite = tournez à droite, flèche à gauche = tournez à gauche, trait horizontal = allez tout droit)

A proximité

La commune date de 1896. Selon l'abbé Boniface, Rejet tirerait son nom du roman «Rejon» : pays, région, lieu écarté... mais cela

signifie également : terre inculte. Beaulieu serait le nom d'un lieu-dit.

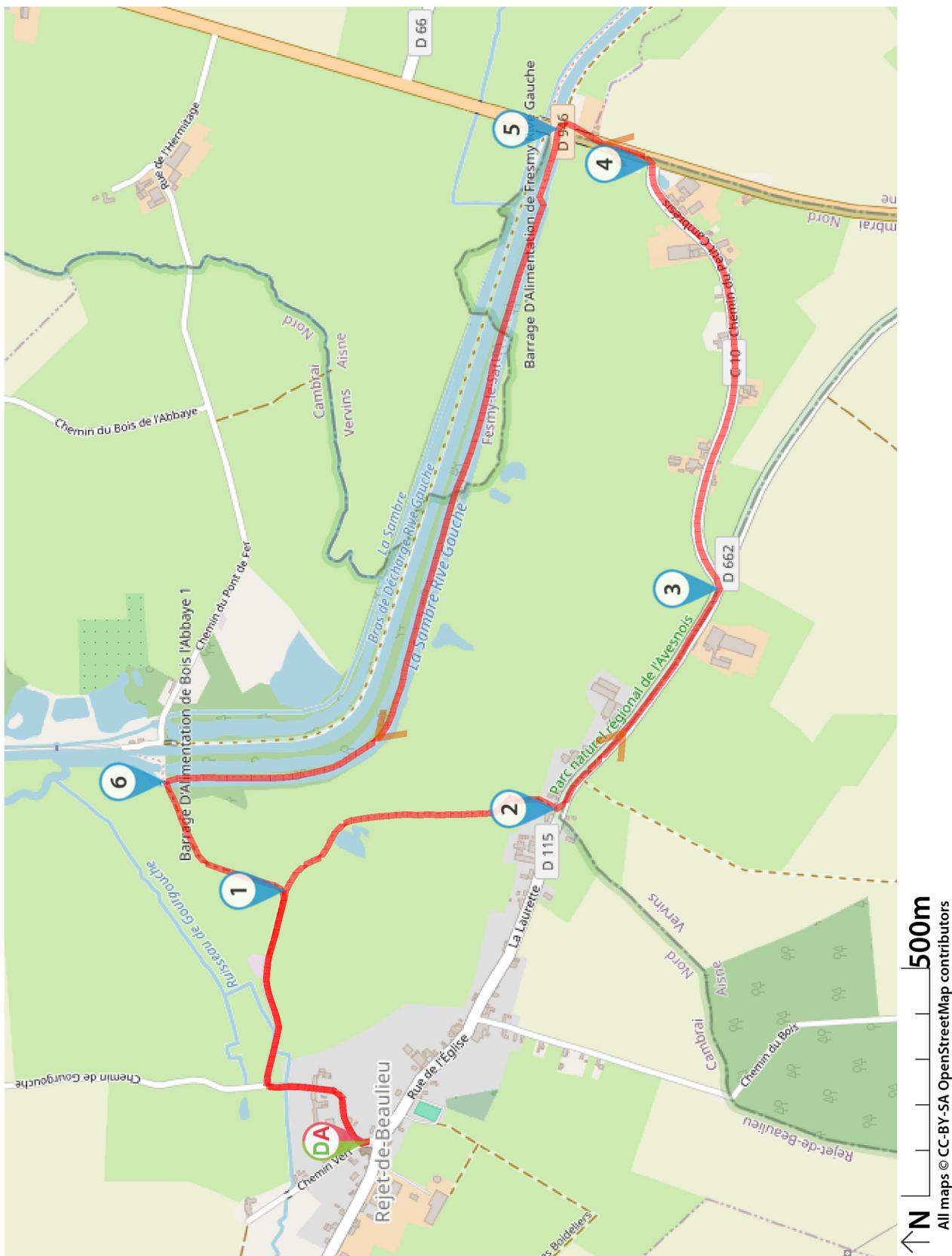
Les bassins d'alimentation ont été creusés du fait de la position plus élevée de Rejet-de-Beaulieu par rapport à Oisy et Catillon-sur-Sambre, afin d'équilibrer les niveaux d'eau en amont et en aval de l'écluse.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-circuit-du-canal-de-la-sambre-a-l-oise/>

En savoir plus :

Email : annie.trotin.pnra@gmail.com

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.